

# COMMUNIQUÉ

Aux administrateurs de régimes d'assurance collective  
Prévention de la fraude

## Les 5 principales fraudes en assurance collective

Les personnes mal intentionnées trouvent sans cesse de nouveaux moyens de déjouer le système.

En ce mois de mars, mois de la prévention de la fraude, nous profitons de l'occasion pour poursuivre nos efforts de sensibilisation et vous rappeler que chaque personne impliquée fait partie de la solution.

Découvrez les cinq stratagèmes les plus courants en matière de fraude en assurance collective.

### Falsifier un reçu

Il s'agit d'un stratagème courant qui consiste, pour une personne qui participe à un régime, de soumettre un reçu falsifié pour obtenir un remboursement plus élevé. Elle peut par exemple modifier un reçu pour augmenter le coût d'un service reçu.

### Réclamer un service jamais reçu

Une personne soumet une réclamation pour un service qu'elle n'a jamais reçu, tel un traitement, ou pour un bien qu'elle n'a jamais acheté, comme des lunettes de prescription.

### Soumettre une réclamation au nom d'une autre personne

Une personne qui a atteint son plafond annuel soumet une réclamation au nom d'une personne à charge. Cette démarche est frauduleuse si la personne à charge n'a pas reçu le service réclamé.

### « Collaborer » avec un fournisseur

Une personne peut collaborer avec un fournisseur pour soumettre une réclamation pour un service couvert par son assurance alors que le service reçu, lui, n'est pas couvert. La personne et le fournisseur se partagent généralement l'argent subtilisé à l'assureur.

### Fraude par un fournisseur

Un fournisseur utilise les informations d'une personne à son insu pour soumettre une fausse réclamation pour un service qu'il n'a jamais offert.

### Un vrai crime avec de vraies conséquences

Les conséquences de la fraude en assurance collective sont graves pour toutes les personnes concernées.

À titre d'administrateur de régime, vous pourriez être confronté à des primes plus élevées et n'avoir d'autre choix que de réduire la couverture que vous offrez à votre personnel. Cela n'est pas sans conséquences, d'autant plus que les avantages sociaux comme l'assurance collective sont essentiels pour attirer et retenir les talents.

Finalement, vos participants et participantes risquent de payer un prix plus élevé pour une couverture moindre, ce qui se traduira par des dépenses supplémentaires pour certains services qui ne seront plus couverts.

Qu'en est-il des personnes qui fraudent? Les conséquences de se faire prendre n'en valent pas la peine : elles peuvent perdre leur emploi, faire l'objet d'accusations criminelles et avoir un casier judiciaire qui les suivra le reste de leur vie.

## Que faisons-nous pour minimiser les risques?

iA Groupe financier prend la fraude en assurance collective très au sérieux. La lutte contre la fraude est d'ailleurs un combat quotidien.

Nous nous appuyons d'abord sur une équipe d'investigation expérimentée et dévouée toujours à l'affût d'activités suspectes, et animée par une mission : déjouer les personnes fraudeuses et préserver l'intégrité des régimes.

Nous procédons aussi à des contrôles aléatoires. Chaque jour, nous sélectionnons des réclamations au hasard et les vérifions pour s'assurer de leur légitimité.

Nous utilisons également des outils d'analyse avancée et l'intelligence artificielle pour identifier des anomalies et des profils de façon à approfondir nos enquêtes, à entamer le recouvrement de paiements indus et même, parfois, à bannir des fournisseurs peu scrupuleux.

Enfin, en tant que membre actif de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP), nous échangeons des informations stratégiques sur les tendances en matière de fraude et contribuons à mieux informer le public par le biais d'une campagne de sensibilisation nationale.

## Et que pouvez-vous faire ?

Nous sommes tous concernés par la fraude en assurance collective et vous avez un rôle actif à jouer pour la prévenir.

Nous vous invitons à faire partie de la solution et à sensibiliser vos participants et participantes aux conséquences de la fraude en assurance collective.

- [Communiqué](#) à l'intention de vos participants et participantes ([version anglaise](#))
- [Version courriel](#) du communiqué ([version anglaise](#))
- [Mieux comprendre et prévenir la fraude en assurance collective](#) ([version anglaise](#))

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec votre conseiller ou conseillère ou votre directeur ou directrice, Relations avec la clientèle de iA Groupe financier.

En tant qu'administrateur du régime d'assurance collective, vous avez un rôle important à jouer pour informer vos participants à propos de leur régime. Nous comptons aussi sur vous pour leur remettre tous les documents explicatifs et administratifs lors de l'adhésion, ou sur demande. Nous vous aiderons à leur indiquer où se trouve cette documentation, si elle n'est pas disponible sur papier. Si vous avez des questions, consultez le Guide de l'administrateur ou communiquez avec votre directeur de compte ou votre directeur, Relations avec la clientèle.

Ce communiqué ainsi que les publications passées sont également accessibles sur notre site Web [ia.ca](#).